

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2022

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 27 JUIN 2022 À 19h30

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

MARIE-CLAIRE TÉTREULT	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
DANIEL LACROIX	siège 3	DANY BOYER	siège 4
DANY ST-AMANT	siège 5	JULIEN BUSSIÈRES	siège 6

Étaient également présentes : M^e Karine Boucher, directrice générale
M^e Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **PROJET DE RÉFECTION DU POSTE DE SURPRESSION DES ÉRABLES**
2. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

241-22-06-27 PROJET DE RÉFECTION DU POSTE DE SURPRESSION DES ÉRABLES

ATTENDU l'ouverture des soumissions ayant eu lieu le vendredi 29 avril 2022, concernant le projet de réfection du poste de surpression des Érables à la Ville de Valcourt;

ATTENDU la recommandation de monsieur François St-Pierre, ingénieur chez Bruser inc., en date du 29 avril 2022, à l'effet que le contrat doit être octroyé au plus bas soumissionnaire, moyennant la correction de deux irrégularités mineures, soit le « programme de qualité » manquant et le document « projets similaires » incomplet;

ATTENDU QUE ces exigences ont été satisfaites par Hydro-MEC HP inc. qu'en date du 11 mai 2022, les documents manquants ayant dû être modifiés à deux reprises par le soumissionnaire, à la demande de l'ingénieur chargé de projet au dossier;

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 170-22-05-02 adoptée à la séance du 02 mai 2022, octroyant le contrat de réfection du poste de surpression des Érables au plus bas soumissionnaire conforme, soit Hydro-MEC HP inc., conditionnellement à la conformité du règlement d'emprunt numéro 643 et à ce que le plus bas soumissionnaire prouve à la Ville de Valcourt qu'il détient les licences de la *Régie du bâtiment du Québec* (ci-après appelée « RBQ ») nécessaire pour la faisabilité des travaux;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU l'opinion émise par la RBQ le 28 mai 2022, à l'effet que la sous-catégorie 11.1 Entrepreneur en tuyauterie industrielle ou institutionnelle sous pression est requise pour faire une intervention sur une installation sous pression, et qu'un entrepreneur détenant uniquement la licence 1.4 Routes et canalisations n'est pas autorisé à soumissionner pour un tel projet et ce, même si les travaux doivent être confiés en sous-traitance à un détenteur de la sous-catégorie appropriée;

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 227-22-06-06 annulant la résolution numéro 170-22-05-02 octroyant le contrat de réfection du poste de surpression des Érables à Hydro-MEC HP, vu la non-conformité majeure de la soumission, en occurrence que l'entrepreneur ne possède pas la licence appropriée pour effectuer les travaux, de même que le premier sous-traitant sélectionné;

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 228-22-06-06 octroyant le contrat au deuxième soumissionnaire conforme, soit Deric Construction inc.;

ATTENDU la lettre de M^e Karine L'Heureux en date du 07 juin 2022, avisant la firme Hydro-MEC HP de l'octroi du contrat au 2^e soumissionnaire conforme, soit Deric Construction inc.;

ATTENDU le courriel de madame Chloé Harnois, présidente chez Hydro-MEC HP, mettant en demeure la Ville de Valcourt de réviser sa décision d'octroyer le contrat au 2^e soumissionnaire d'ici le 15 juin 2022;

ATTENDU le nouvel avis de la RBQ demandé par Hydro-MEC HP;

ATTENDU les faits nouveaux relatifs à ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander l'arrêt complet des travaux et des procédures entourant la réalisation du projet objet du litige;

D'exiger de Hydro-MEC HP inc. la preuve irréfutable que le sous-traitant retenu lors du dépôt de la soumission le 29 avril 2022 détenait la licence 11.1 de la Régie du bâtiment du Québec, en date de l'ouverture des soumissions, conformément aux exigences de la Régie du bâtiment du Québec.

Un délai maximal de 48h est octroyé à la firme pour rendre réponse, jusqu'à jeudi le 30 mai 2022, 8h30.

Initiales du Maire
139
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

242-22-06-27

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE
TÉTREULT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 20h20.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière